

LISTE DE VÉRIFICATION FISCALE

REVENUS:

- Attestation d'impôt sur les salaires
- Attestation relative à
 - l'allocation chômage / les allocations familiales / l'allocation de chômage partiel
 - l'allocation de maladie / l'allocation de maternité
- En cas de rente perçue (p. ex. pension de retraite, d'invalidité, de veuve, de régime complémentaire)
 - en cas de premier versement, la notification de retraite
 - l'attestation annuelle de rente
- Avantages liés à la formation de capital

REVENUS LOCATIFS:

- Location, frais annexes, comptabilisation de l'allocation logement (contrat de location, relevé de compte)
- Contrat de vente, honoraires de notaire, commission de courtage, impôt sur les mutations immobilières
- Factures relatives aux travaux, aux réparations
- Certificat d'intérêts au titre du prêt
- Amortissement spécial pour monument historique, rénovation du bâtiment

REVENUS DU CAPITAL:

- Attestations annuelles d'intérêts (p. ex. caisses d'épargne-logement, banques, fonds de placement, assurance)
- Attestations fiscales dans le cas de revenus d'intérêts non distribués
- Vente d'actions / de terrains etc.

DÉPENSES SPÉCIALES:

- Retraite Riester
- Retraite Rürup
- Paiement à une caisse de retraite juridiquement étrangère (p. ex. France)
- Cotisations d'assurances (p. ex. assurance-maladie privée, assurance soins de longue durée, assurance responsabilité civile, assurance-vie, assurance automobile)
- L'attestation annuelle de rente

ENFANTS:

- Jusqu'à 14 ans: frais de garde, p. ex. charges au titre des crèches, garderies, babysitters, nourrices
- Plus de 18 ans: contrats de formation et de stage, attestation d'immatriculation
- Adresse étrangère
- Frais de scolarité (p. ex. écoles privées, d'aide aux personnes âgées, etc.)
- Attestation d'impôt sur les salaires, cotisations d'assurance-maladie
- Justificatif pour les parents célibataires
- Numéro d'identification le cas échéant

POUR LA PREMIÈRE CONSULTATION:

- Déclaration fiscale et d'impôt de l'année précédente
- Copie de la carte d'identité officielle (pour les deux conjoints en cas de mariage)

FRAIS PROFESSIONNELS:

- Cotisations syndicales
- Assurance accidents et contrat d'assurance de protection juridique (professionnel)
- Coût de l'inscription (p. ex. frais de photocopie, de port, et de déplacement, dossiers de demande)
- Indemnité compensatrice hivernale
- Déplacement domicile-lieu de travail, activité externe
 - distance en km, nombre de déplacements
 - transport collectif, p. ex. l'autobus de l'entreprise
 - en cas de kilométrage plus important (rapport TÜV / DAPE / factures d'entretien avec le kilométrage)
 - frais d'accident auto
- Frais de voyage: liste des frais de déplacement, de repas et d'hébergement (p. ex. les chauffeurs, les ouvriers du bâtiment, les commerciaux)
- Voiture de société (éventuellement journal de bord, paiements supplémentaires, p. ex. carburant)
- Équipement de travail (p. ex. ordinateur, outils, vêtements de travail, documentation technique)
- Double budgétisation (loyer, charges locatives, articles de ménage indispensables, impôt sur les résidences secondaires)
- Frais de consultation fiscale (p. ex. cotisation d'adhésion à une association d'aide aux contribuables)
- Frais de formation (p. ex. cours techniques, de maîtrise avec déduction des subventions directement attribuées, comme par exemple les bourses Bafög)
- Bureau
- Frais de déménagement pour des raisons professionnelles
- Indemnité compensatrice hivernale

CHARGES EXCEPTIONNELLES:

- Frais médicaux (p. ex. les médicaments, le dentiste, les lunettes, les frais d'hospitalisation, de praticien de santé / cure...)
- Déplacements chez le médecin (nombre et kilométrage)
- Funéraires
- Frais d'aide ménagère
- Preuves du handicap (carte d'invalidité, attestation du service d'assistance, avis de rente accident)
- Contributions d'entretien pour enfants / épouse / parents / grands-parents / partenaire de vie
- Cotisations d'assurance-maladie pour personnes financièrement dépendantes

SERVICES À DOMICILE:

- Factures des artisans (seulement salaire)
- Décompte de charges annexes (ramoneur, gardien)
- Dépenses d'aide ménagère
- Aucune aide dans le cas d'aides publiques ou de prêt de la KfW

NOTES: